Droit d’auteur sur Internet :

vote crucial à Strasbourg au Parlement européen

**Artistes et groupes de presse multiplient les appels aux eurodéputés pour qu’ils adoptent, mardi, une réforme qui doit leur permettre de récupérer une partie de la valeur des chansons et des articles monétisés sur les plates-formes Internet.**

Florian Dèbes – **Les Echos**/Entreprises&marchés du 25 mars 2019, p. 15

Le vote final approche. Après plus de deux ans et demi de débats opposant d’un côté les éditeurs de presse et les artistes, de l’autre les plates-formes Internet comme Google et Facebook, les députés européens se prononceront mardi sur la version finale d’une directive réformant le droit d’auteur à l’aune du numérique. Elle doit redéfinir le partage de la valeur issue des œuvres distribuées sur le Web (chansons, articles de presse, vidéos) à l’heure où les géants du numérique monétisent à leurs profits les contenus des médias, sans parfois rémunérer ces derniers.

**La création d’un droit voisin pour la presse**

Dans la dernière ligne droite et alors que le résultat est encore incertain, aucun des deux camps ne désarme. Dimanche 24 mars, 171 artistes dont le compositeur Jean-Jacques Goldman, le dessinateur Enki Bilal, les rappeurs d’IAM, l’écrivain Pierre Lemaitre ou encore la chanteuse Louane ont publié une tribune dans « Le Journal du dimanche ». Intitulée « Et les bons géants devinrent des ogres », elle appelle l’Europe à se protéger de l’appétit des géants américains du numérique accusés de défendre leurs intérêts financiers au détriment de la culture.

Vendredi 22 mars, un collectif européen de groupes de presse, dont l’AFP et l’agence allemande DPA, Les Echos-Le Parisien, Ouest-France, et des journalistes en leur nom ont fait circuler dans leurs titres respectifs un autre texte défendant la directive qui *« doit enfin permettre aux médias et aux* *artistes de percevoir une part des revenus* *générés sur le Net par leurs productions »,* grâce à la création d’un droit voisin contesté par les plates-formes du Web.

En face, le collectif Sauvez Internet avait répondu dans la rue dès le lendemain. A l’appel de ces associations et think tanks (Wikimedia, Renaissance Numérique, Electronic Frontier Foundation), des dizaines de milliers de personnes ont manifesté, samedi 23 mars, dans 80 villes en Europe, principalement en Allemagne. Les manifestants scandaient notamment des slogans contre l’article 13, devenu article 17 dans la version finale de la directive. Il prévoit que les plates-formes numériques deviennent responsables de la publication illégale de contenus (une musique, par exemple) sur leurs sites.

Les opposants à la réforme, Google en tête, estiment que les dispositifs de filtrage automatique que devront mettre en place les plates-formes pour repérer les contenus frauduleux représentent un danger pour la liberté d’expression des internautes. Le moteur de recherche mobilise depuis des mois ses partenaires vidéastes professionnels de You-Tube pour relayer son message. En février déjà, ce n’est qu’après d’intenses tractations très suivies par les lobbys de tous bords, qu’un trilogue réunissant le Parlement européen, le Conseil de l’Europe et la Commission européenne était finalement tombé d’accord sur le texte final mis au vote mardi.